

# BONGO DOIT PARTIR



---

## Bureau du Président

Pierre Mamboundou  
Président de l'Union du Peuple Gabonais (UPG)  
Libreville, Gabon

**N/R** : BDPGN/USA/DIR/PR/DM/090703/001

**OBJET** : Appel à une large concertation nationale des forces vives de l'opposition et de la société civile gabonaises

Monsieur le Président,

Ayant pris connaissance du calendrier électoral proposé par votre parti, calendrier rendu public le 27 juin 2009 dans le communiqué final du Conseil de votre Secrétariat Exécutif, je tiens, par cette lettre, à vous signifier mon entière adhésion et celle de mon mouvement le BDP-Gabon Nouveau à ladite proposition. Ce calendrier représente une bonne partie de ce que les mouvements ou associations responsables devraient exiger des autorités intérimaires en vue d'une élection transparente et crédible au Gabon. Et je partage avec vous l'opinion selon laquelle le calendrier proposé par le Ministère de l'intérieur est non seulement irréalisable, mais également, dirai-je, hautement fantaisiste et irresponsable car porteur des germes de la division, de la dissension et, même, de la violence politique.

Comme je l'avais dit à Paris le 20 juin 2009 lors de ma déclaration de candidature, il était impératif que Mme Rogombé, Présidente par intérim du Gabon chargée de veiller au respect des procédures commandées par la Constitution, ne précipite ni ne bâcle la transition. J'avais également annoncé que le BDP-Gabon Nouveau était pour une transition minimale de 6 mois à un an si l'objet d'une telle transition était de s'attaquer en profondeur, et une bonne fois pour toutes, aux maux qui empêchent une alternance démocratique crédible au Gabon depuis 1990.

C'est dire, Monsieur le Président, qu'il y a urgence.

Urgence d'abord parce qu'il nous semble que, depuis le départ, le processus intérimaire actuel a souffert de plusieurs vices de forme qui en ont fait un processus hautement anticonstitutionnel, c'est-à-dire, hors-la-loi. Vous aurez sans doute constaté, comme moi, que Mme Rose Rogombé, Présidente de la République par intérim, depuis sa prestation de serment le 10 juin dernier, n'a respecté aucune des dispositions constitutionnelles relatives au processus intérimaire : je dis bien aucune.

Et j'en veux pour preuve les constats suivants :

1) Dès le jour de sa prestation de serment, Madame la Présidente par intérim aurait dû exiger immédiatement la démission du gouvernement, exactement comme l'avait indiqué la Cour constitutionnelle dans une

décision rendue publique par le journal *L'Union* le vendredi 12 juin 2009, décision qui confirmait pour tous que « les fonctions du gouvernement cessent automatiquement à l'issue de la prestation de serment du président de la République élu ou désigné ». Or, ce n'est pas ce qui s'est passé. Le processus a traîné en longueur et Mme la Présidente par intérim a même dû faire face à un cas inadmissible d'insubordination de la part d'un Premier ministre qui s'est presque refusé à une démission immédiate de son gouvernement. Cette démission n'a finalement été donnée que 9 jours plus tard. Pourtant, rien n'empêchait la Présidente par intérim d'exiger cette démission le jour de sa prestation de serment, puis de reconduire le même gouvernement le même jour, sans que cela constitue un crime contre la Constitution, donc contre le peuple gabonais. Pourquoi semble-t-elle montrer une propension à bafouer inutilement la Constitution alors que des outils lui sont disponibles qui lui permettent de faire ces choses en toute légalité ?

2) Dès le jour de sa prestation de serment, Madame la Présidente par intérim aurait dû, comme il se doit, prendre possession du Palais Présidentiel de la République, qui aurait par conséquent dû devenir son lieu de résidence et de travail obligatoire dès la prise de fonction. Pourtant, on a vu la famille Bongo continuer à occuper ces lieux comme si Omar Bongo était encore en fonction, confinant anticonstitutionnellement la Présidente en exercice à une situation de marionnette de la famille Bongo qui, de notre point de vue, était inadmissible.

3) Dès le jour de sa prestation de serment, Madame la Présidente par intérim aurait dû immédiatement annoncer le calendrier électoral. Elle ne l'a pas fait. Pire, dans le méli-mélo fait d'arbitraires dans lequel elle s'est engagée en complicité avec le régime bongoïste qu'elle dirige actuellement, tout le processus intérimaire a été conditionné non seulement aux obsèques de feu Monsieur Bongo, mais également au principe d'un deuil national de 30 jours qui n'est nulle part validé par la Constitution gabonaise. J'ai beau lire la Constitution, je n'y vois nulle part inscrit que la mort d'un Président suspend la Constitution pendant 30 jours pour permettre la tenue de son deuil. Je n'y lis pas non plus que la mort d'un Président constitue un cas de force majeure menant à la suspension de la Constitution. Aujourd'hui, au moment où j'écris cette lettre, tous les délais constitutionnels ont été bafoués. Ni les 30 jours minimum (7 jours seulement restent de ce minimum) ni les 45 jours maximum (ne restent plus que 22 jours sur ce maximum) n'ont été respectés et aucune explication cohérente n'a été donnée, en dehors de l'arbitraire qui consiste à imposer les délais d'un deuil national arbitraire et inutile sur le processus constitutionnel. Pourtant, au vu de la réalité de l'impossibilité d'une élection crédible dans les 30 à 45 jours, tout ce que la Présidente par intérim avait à faire, pour rester dans la loi, était de demander une prorogation de la période de transition près la Cour constitutionnelle.

Ce sont-là, Monsieur le Président, des manquements extrêmement graves de la part de Mme Rose Rogombé qui, pour des raisons que j'ignore encore, a préféré et préfère encore agir hors du cadre constitutionnel alors même qu'il lui aurait suffi de solliciter le conseil de la Cour constitutionnelle en vue de la validation, par la loi, de tout ce qu'elle a entrepris jusqu'à présent. Je ne parlerai même pas de l'illusion de concertation qu'elle a entretenue ces jours-ci. Tout le monde sait qu'une concertation aussi exclusive, organisée à la va-vite et centrée autour de personnes et de structures associatives et politiques triées sur le volet sur la base de critères arbitraires, ne correspond aucunement à l'esprit de réconciliation nationale que le pays veut voir résulter de la transition actuelle.

Vous me permettrez, encore une fois, de préciser que mon mouvement est en parfaite harmonie avec la nécessité d'une prorogation des délais constitutionnels en vue d'une élection fiable. Mais ce que nous ne sommes pas prêts à cautionner, c'est le silence de la classe politique et associative gabonaise sur ces crimes contre la Constitution, surtout quand on sait que de tels vices étaient facilement évités par une simple requête de prolongation près la Cour constitutionnelle ! Notre mouvement étant un mouvement hautement légaliste, nous insistons sur la nécessité d'observer les injonctions de la loi. Nous ne pouvons, à ce titre, cautionner un processus intérimaire bâclé car basé sur l'arbitraire et des violations flagrantes de la Constitution à la fois sur

le fond et sur la forme, tout comme nous refusons que des lois décidées arbitrairement dans le code privent des compatriotes de leur droit au passeport ou à la candidature. Du moment que la Constitution ne prévoit que deux limitations à la candidature (clauses d'âge et de citoyenneté), il serait mal venu que des articles obscurs cachés dans le code électoral priment sur la Constitution.

Il est à ce titre étonnant que l'UPG comme d'autres groupes de la société civile établis sur le terrain n'aient pas fait front, sur le principe, et interpellé le gouvernement sur la nécessité de respecter les principes de loi commandés par la Constitution.

Le gouvernement, il nous semble par ailleurs, a failli au respect de la loi quand, dans un premier temps, il refusa de reconnaître une vacance du pouvoir au Gabon qui nous avait pourtant semblé évidente dès le 6 mai 2009, vacance dont mon mouvement essaya, seul, de demander le constat dès le 15 mai 2009 dans une lettre adressée aux diverses institutions de la République. Mon mouvement fut également le seul à s'essayer à un meeting public le 23 mai pour réclamer un débat sur la vacance effective du pouvoir au Gabon. Vous êtes sans doute au courant que ce meeting fut interdit par un gouvernement gabonais qui se retrouva bien embarrassé quand l'histoire donna raison au BDP-Gabon Nouveau le 8 juin suite au constat de décès d'Omar Bongo. Le gouvernement intérimaire a failli ensuite quand, dans un second temps, il a entériné les multiples violations de la Constitution décrites ci-dessus sans qu'une réaction notable de la classe politique et civile gabonaise n'en condamne la criminalité.

C'est à ce titre, Monsieur le Président, que, tout en saluant la proposition calendaire de l'UPG et tout en partageant tous les principes y relatifs, le BDP-Gabon Nouveau, par ma voix, trouve tout de même problématique que l'UPG ait limité ses revendications au seul problème du calendrier et des listes électorales. Le BDP-Gabon Nouveau pense que la simple révision des listes électorales ne constitue aucunement une garantie de transparence électorale. Il faut, en sus de cela, intégrer des paramètres supplémentaires sans lesquels l'élection anticipée de 2009 ne passerait pas le test de la légitimité et de la crédibilité.

Il est, par conséquent, important d'évacuer, tout de suite et au préalable, certains des mythes que les Gabonais qui veulent le changement se construisent malheureusement au détriment de la vérité.

Le premier mythe à évacuer est celui qui consisterait à croire, comme certains l'ont suggéré, qu'il suffirait pour toute l'opposition de s'entendre sur une candidature unique pour que le miracle du changement s'opère. J'appelle cela un fantasme. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'histoire électorale récente (élection de 2005) ou lointaine (depuis 1990) nous enseigne la futilité d'une telle procédure. Je pourrais longuement m'étendre là-dessus, mais je m'arrêterai à deux considérations parmi les plus importantes.

**Le mythe de la candidature unique de l'opposition :** Ce mythe est irréalisable. D'abord parce qu'il serait illusoire de croire que Pierre Mamboundou pourrait se retirer de la course au profit de Paul Mba Abessole ou que Paul Mba Abessole pourrait se retirer de la course au profit de Ben Moubamba ou que ce dernier pourrait renoncer à ses ambitions au profit de Daniel Mengara. Du moment que le potentiel d'une telle entente est pratiquement nul à cause des ambitions des uns et des autres (sans que cela soit forcément un fait négatif en soi), il est important que tous les acteurs politiques qui ont des visées présidentielles laissent cette décision au seul peuple qui, lors de la campagne, saura, de par lui-même, déterminer la viabilité politique des candidats, forçant tout le monde à la réalité d'un candidat dominant derrière lequel tous les autres, après évaluation réaliste de leurs chances, s'aligneront naturellement. Autrement dit, privilégier l'effacement artificiel de certains candidats avant le test du terrain ne peut que scléroser le débat politique dont le pays a grandement besoin, et mener, paradoxalement, aux querelles de leadership que nous essayons pourtant d'éviter. Ce qu'il faut, par contre, c'est une unité des candidats de l'opposition basée non pas sur l'adoubement d'un candidat unique, mais sur la mise en place d'un front commun visant à réclamer, pour

tous les candidats, la justice et les conditions de la transparence électorale, de manière à amener aux conditions objectives de crédibilité et de légitimité de l'élection qui, dès lors, permettront tout simplement au meilleur de se détacher, forçant les autres au ralliement pour la victoire finale.

Ensuite parce qu'il vous souviendra que l'élection présidentielle de 2005 fut sans doute, dans l'histoire politique du Gabon depuis 1990, la plus propice au changement. Elle le fut parce que c'était l'élection présidentielle qui, depuis 1993, a connu le plus petit nombre de candidats. Ces derniers furent en 2005 au nombre de trois seulement : Omar Bongo (au pouvoir), Pierre Mamboundou (opposition) et Zacharie Myboto (opposition). Ce que cela veut dire c'est que, s'il y a bien une élection au cours de laquelle le nombre limité de candidats aurait dû profiter à l'opposition, c'était bien celle-là. Il m'est même possible de dire ici qu'en 2005, Pierre Mamboundou était, en fait, SEUL, face à Bongo et SEUL candidat crédible de l'opposition face à Omar Bongo (Zacharie Myboto ne faisant pas le poids).

Pourtant, Monsieur Mamboundou, vous perdiez cette élection où vous fûtes pourtant pratiquement seul face à Omar Bongo. Après, donc, avoir perdu deux élections présidentielles successives, Monsieur le Président, ne convient-il pas, finalement, d'en tirer des leçons pratiques ? Ces mêmes causes qui vous ont fait perdre en 1998 et 2005 vous semblent-elles aujourd'hui évincées ? Suffit-il aujourd'hui de simplement participer à une énième élection pour pouvoir la gagner quand on sait que les causes de vos échecs précédents sont toujours là ?

Autrement dit, Monsieur le Président, je puis vous assurer que pour juger de la crédibilité d'une élection, ou du moins pour se donner les chances de gagner des élections face à un régime quadragénaire qui se refuse depuis 42 ans à la démocratie, le simple fait d'avoir des listes électorales fiables ne suffit pas. Et le simple fait d'avoir un seul candidat de l'opposition ne suffit pas. Les mêmes causes menant toujours aux mêmes effets, ce qui a fait que, en 2005, vous perdiez l'élection alors que vous étiez quasiment seul face à Omar Bongo, fera que le candidat unique de l'opposition perde encore en 2009. Pourquoi ? Tout simplement parce que le même système qui a fait vos échecs précédents est toujours en place. Il faut donc pousser plus loin l'analyse et penser aux stratégies qui amèneraient à la défaite de ce système, avant l'élection, en vue de la transparence électorale absolue.

**Le mythe de l'élection et des urnes comme voie du changement au Gabon :** Le second mythe à briser est de continuer à croire, malgré les évidences de l'histoire, que c'est par les urnes que l'opposition gagnera l'élection au Gabon. C'est là le fantasme qui a fait que beaucoup aient cru, en 2005, qu'il suffisait de participer à une élection perdue d'avance pour la gagner, alors que tout le monde savait que le système institutionnel qu'Omar Bongo s'était concocté en prévision des élections de 2005, système encore en place aujourd'hui, avait été formaté pour ne laisser aucune chance de victoire électorale à l'opposition. Par ailleurs, vu que feu Monsieur Bongo avait obtenu, ou s'était octroyé, un score de 79,2% aux présidentielles de 2005, face à Pierre MAMBOUNDOU 13,6% et Zacharie MYBOTO 6,6%, dans un contexte d'abstention record où près de 80% des Gabonais sont restés chez eux, cela veut dire que les Gabonais ne font plus confiance aux urnes comme méthode de changement. Pire, une abstention de 80% en 2005 voulait également dire que ni Omar Bongo ni Pierre Mamboundou n'avaient pu mobiliser des populations totalement désabusées, qui ont ainsi préféré voter CONTRE les trois candidats en lice, traduisant ainsi une crise de confiance aiguë entre la classe politique gabonaise et le peuple. Ce n'est donc pas par les urnes que l'opposition gagnera l'élection anticipée de 2009, sauf si l'opposition s'en donne véritablement la chance.

Cette chance passe par deux formules très simples :

**1) Toutes les forces vives de l'opposition et de la société civile gabonaise doivent cesser, immédiatement, toute négociation avec le pouvoir en place.** Continuer à négocier avec ce régime aura comme effet pervers de valider toutes les décisions que ce régime imposera, y compris un calendrier

électoral fantaisiste, ce qui forcerait l'opposition et la société civile à se plier à un processus que nous savons pourtant tous tronqué, bâclé et orienté vers la seule finalité qui intéresse ce régime : c'est-à-dire conserver le pouvoir à tout prix. Il est donc impératif que l'opposition rompe immédiatement toute négociation avec le régime bongoïste et s'établisse immédiatement en contre-pouvoir avec des contre-propositions fermes.

**2) Toutes les forces vives de l'opposition et de la société civile gabonaise doivent, par la suite, se coaliser en un bloc uni, non pas autour de questions de leadership ou de candidature unique (ce qui est un faux problème), mais autour d'une plateforme commune de revendications,** je dirai même une plateforme commune d'exigences visant à forcer le gouvernement à l'acceptation du canevas élaboré par l'opposition et la société civile. Par ces exigences, l'opposition et la société civile refuseraient non seulement de cautionner le processus électoral actuel, mais s'activeraient en même temps pour empêcher la tenue de toute élection au Gabon qui ne tienne compte de sa plateforme d'exigences.

Quelle serait cette plateforme ? Cette plateforme s'articulerait autour des principes suivants :

**a) Exiger un recensement général de la population par l'entremise de l'ONU avant l'élection :** pour une élection crédible, un recensement de la population gabonaise s'impose, non seulement pour la fiabilité de l'électorat, mais également pour faciliter la transition vers les procédés biométriques qui rendraient les listes électorales plus crédibles.

**b) Exiger que l'élection soit organisée par l'ONU :** il faut confier à des mains tierces et neutres l'organisation d'une élection dont la légitimité et la transparence, donc le résultat, seraient toujours mises en doute si elle était organisée par le régime en place.

**c) Rétablir le scrutin à deux tours :** c'est la seule garantie de victoire pour l'opposition. Le scrutin à deux tours permet au peuple de trier lui-même les forces politiques et d'établir naturellement dans l'opposition un leader sur la base du vote au premier tour. Ainsi, si aucun candidat n'est élu au premier tour (ce qui sera probablement le cas à cette élection vu la pléthore de candidats qui s'annonce en 2009), l'opposition se rassemblera forcément au second tour derrière le candidat le mieux placé. Dans ce cas de figure, même si le candidat bongoïste obtenait 20% au premier tour et le candidat de l'opposition le mieux placé 10%, l'effet de reports de votes et de voix au second tour donnera 80% au candidat de l'opposition et limitera le régime à son maximum de 20% atteint au premier tour, assurant ainsi une victoire sans faille de l'opposition. C'est dire que l'éventualité d'une victoire de l'opposition passe forcément par un second tour d'élection. Aller à une élection à un seul tour comme en 2005 produira forcément la victoire du régime et la défaite de l'opposition.

**d) Ramener le mandat présidentiel de 7ans à 5 ans et rétablir la limite de deux mandant successifs maximum :** ceci ramènera l'esprit de la Conférence Nationale de 1990.

**e) Rétablir les équilibres entre les divers pouvoirs pour assurer l'état de droit** et, en fin de compte, réorganiser totalement le Gabon conformément au modèle de Constitution et de réforme institutionnelle proposé par la Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National (voir <http://www.coalitiondurefus.org>) à Bruxelles les 30 et 31 mai 2009.

**f) Exiger la mise en place d'un gouvernement de transition inclusif de toutes les tendances de la société civile et politique** qui, pendant une période de 6 à 12 mois, mettrait en place les conditions de la transparence en collaboration avec l'ONU.

Le BDP pense que l'opportunité que la transition actuelle offre aux Gabonais est celle de la Réforme, c'est-à-dire un nouveau départ pour le Gabon. Faisons maintenant tout ce qu'il y a à faire en matière de réforme

pour que demain, notre nation n'ait plus à négocier ou se battre continuellement sur ces mêmes questions sempiternelles, permettant ainsi aux institutions ainsi requinquées de se situer dans une dynamique qui faciliterait le développement durable au Gabon.

Le BDP-Gabon Nouveau pense que, pour faire table rase du passé et pour permettre au pays de se doter, une bonne fois pour toutes d'un système démocratique qui garantirait à la fois des élections transparentes et un état de droit en bonne et due forme, il faut à l'opposition et à la société civile s'établir en bloc crédible face au pouvoir et imposer la réforme institutionnelle avant l'élection.

La plateforme de l'opposition doit ainsi, au minimum, se constituer avec comme objectif d'obtenir :

**Le report des élections en vue d'une transparence électorale** basée sur le recensement de la population, des listes électorales fiables à base biométrique et l'organisation de l'élection par l'ONU. Le gouvernement gabonais ne doit pas être seul à déterminer le processus électoral sans associer l'opposition et l'ONU.

**La prise en compte de la Diaspora dans le processus de transition actuel et dans les élections :** Il est hors de question que l'on veuille exclure certains acteurs politiques ou associatifs de la Diaspora en les privant du droit au passeport ou du droit de se présenter comme candidat à l'élection présidentielle anticipée de 2009.

**La Réforme constitutionnelle et institutionnelle au Gabon avant l'élection :** Réformons maintenant pour éviter la guerre et les divisions plus tard.

**Un deuxième tour pour les élections présidentielles anticipées de 2009 :** le potentiel d'élire un président avec seulement 10% des votes est trop grand au cours de cette élection. Même s'il faut organiser un référendum pour valider la réforme constitutionnelle et contourner les limitations dues au processus intérimaire, il faut le faire. Il vaut mieux remettre à plat tout le système institutionnel gabonais **maintenant** par une transition réformatrice de 6 mois à un an que tout bâcler et risquer les conflits et les divisions plus tard. Au besoin, l'opposition et la société civile se doivent de s'activer pour imposer une Conférence Nationale souveraine dont le but serait d'entériner les réformes, mener au référendum et ainsi valider la révision de la Constitution. L'argent à perdre d'abord pour un référendum, ensuite pour une vraie élection suite à la transition, n'est rien face à ce que le pays perdrait si la violence contestataire ou la guerre civile s'établissait au Gabon.

C'est pour cette raison que je vous invite instamment, Monsieur le Président, à prendre sur vous, en tant que grand frère et aîné biologique et politique de nous tous, de convoquer sans délai une concertation nationale de l'opposition et de la société civile en vue de l'élaboration d'une plateforme de revendications pour la transparence électorale immédiate au Gabon, et ce en amont des élections, avec comme injonction au gouvernement de ne point s'avancer vers l'imposition unilatérale d'un chronogramme électoral qui, au vu de ce que le Ministre de l'intérieur a proposé le 1er juillet, ne peut que être fantaisiste et irresponsable. En fait, du moment que Mme la présidente Rogombé et son gouvernement se sont, depuis le 10 juin, plongés dans l'illégalité en ne respectant aucune des clauses de la Constitution, autant, dans ce cas, mettre la Constitution de côté et s'accorder sur un consensus national pour la réforme profonde des institutions, avec, au bout, un référendum comme outil de validation. L'élection qui s'en suivrait, 6 mois à un an plus tard, n'en serait que plus légitime, plus fédératrice, plus patriotique et plus réconciliatrice car basée sur un contrat social et politique qui soit le résultat d'une concertation nationale et non de tractations de palais visant à la compromission, encore une fois, et une fois de trop, de la destinée du Gabon.

Je serai prêt à me joindre à cette concertation nationale des forces vives de l'opposition et de la société civile gabonaises, qu'il nous faut établir au plus tard dans les deux semaines suivants ce message. Il est temps,

Monsieur le Président, de dire, ensemble, enfin, le slogan qui est nôtre : « Plus jamais ça. Plus maintenant. Pas cette fois. »

Dans l'attente de votre adhésion à ces principes d'unité et de concertation en vue du salut national immédiat, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Fait à West Orange (New Jersey USA), le 3 juillet 2009

Le Président



Dr. Daniel MENGARA  
BOURBON NOUVEAU  
P.O. BOX 3216 TCB  
WEST ORANGE, NJ 07052 USA

**Ampliations :**

- **M. Jean-François Ndongou**, Ministre de l'intérieur
- **Ambassades** (États-Unis, France, Afrique du Sud, UE, UA, Royaume Uni, etc.)
- **Madame Rose Francine Rogombé**, Présidente intérimaire de la République
- **M. Léonard Andjembé**, Président intérimaire du Sénat
- **M. Guy Nzouba Ndama**, Président de l'Assemblée Nationale
- **Madame Marie Madeleine Mborantsuo**, Présidente, Cour Constitutionnelle
- **Médias**